



COMMUNE DE OBERSAASHEIM

<p>PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OBERSAASHEIM DE LA SEANCE DU 11 MARS 2022</p>
--

*Sous la présidence de Madame Marie-Laure GEBER, Maire.
Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents.
Elle ouvre la séance à 19h30.*

Présents :

HAUMESSER Christian	1 ^{er} Adjoint au Maire
MELAYE Angéline	2 ^{me} Adjointe au Maire
BRENDLE Marius	3 ^{me} Adjoint au Maire

ACKERMANN Gérard – BRENDLE Christelle – COMBRE Rémy – FROMM Christine –
CORTIJO Juan – FURLING Magalie – GUIRA Rita – MAYNARD Marlyse – HILDWEIN
Joël – SCHUBNEL Thierry – SPINDLER Camille

Absents excusés :

CORTIJO Juan (procuration à HILDWEIN Joël)
SCHUBNEL Thierry (procuration à BRENDLE Marius)

Secrétaire de séance :

Madame SPITZ Rachel

Avant de passer à la lecture de l'ordre du jour, Madame le Maire demande à compléter l'intitulé du point numéro deux « Compte Administratif 2021 ». Modification approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour est donc le suivant :

- 1) Approbation du dernier compte rendu
- 2) Compte Administratif – Compte de Gestion 2021
- 3) Régularisation foncière
- 4) Convention RGPD – période 2022/2024
- 5) Marché relatif aux contrôles réglementaires – groupement de commandes
- 6) Marché de fourniture de gaz naturel et d'électricité – groupement de commandes
- 7) Divers

1. Approbation du dernier compte rendu

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 20 janvier 2022 a été transmis à tous les membres avant la réunion. Aucune observation n'ayant été formulée, il est approuvé à l'unanimité.

2. Compte Administratif – Compte de Gestion 2021

Le Compte Administratif est présenté par Monsieur HAUMESSER Christian, 1^{er} Adjoint, et se résume en ces termes :

✓ Excédent de fonctionnement	:	313 094,33 €
✓ Excédent d'investissement	:	7 963,86 €
Résultat de clôture 2021	:	321 058,19 €

Madame le Maire ayant quitté la séance, Monsieur HAUMESSER Christian, 1^{er} Adjoint propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le Compte Administratif 2021
- DECLARE que le Compte de Gestion dressé par Madame l'Inspectrice Divisionnaire du Centre des Finances Publiques est conforme au Compte Administratif établi par Madame le Maire
- APPROUVE le Compte de Gestion 2021.

3. Régularisation foncière

Madame le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de régulariser un échange de terrain - dont les premières tractations datent de 1975. Il s'agit de la parcelle n°202 (section n°1) d'une contenance de 0,18 ares.

En effet, aucun acte authentique ou administratif n'a jamais été passé pour cet échange.

Madame le Maire souhaite régulariser la situation.

Un accord ayant été trouvé avec la partie concernée, Madame le Maire demande la prise en charge par la Commune des frais notariés qui s'élèvent à environ 700 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette demande, charge Madame le Maire ou son représentant de signer tout document afférent à ce dossier et précise que la dépense sera inscrite au BP 2022.

4. Convention RGPD – période 2022/2024

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il a apporté de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application.

Dans le cadre de la mutualisation volontaire des moyens des centres de gestion de la fonction publique territoriale de l'Interrégion Est, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle (CDG 54) partage son expertise et ses moyens au bénéfice des centres de gestion de l'Interrégion EST et des collectivités et établissements publics qui leur sont rattachés.

Dès 2018, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin a proposé aux collectivités et établissements publics affiliés, d'adhérer à la mission mutualisée d'accompagnement à la conformité au RGPD.

Afin de maîtriser les risques juridiques et financiers liés au traitement des données personnelles, la Commune d'Obersaasheim s'est inscrite dans cette démarche en confiant au CDG 54 la mission de mise en conformité.

En conséquence, la Commune bénéficie de ressources techniques mutualisées ainsi que de la mise à disposition par le CDG 54 de son Délégué à la Protection des Données (DPO).

La dernière convention est arrivée à son terme le 31 décembre 2021. La nouvelle convention proposée en annexe vise à poursuivre la mission avec effet du 1^{er} janvier 2022. Tout le travail déjà réalisé dans le cadre de la 1^{ère} convention est conservé et reste accessible sur l'espace RGPD dédié à notre collectivité dans l'outil informatique mis à notre disposition.

Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à signer la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitement de données personnelles de la collectivité ;
- Autorise Madame le Maire à prendre et à signer tout document et acte relatif à ladite mission ;
- Autorise Madame le Maire à désigner auprès de la CNIL le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) personne morale de la collectivité.

5. Marché relatif aux contrôles réglementaires – groupement de commandes

La Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach avait réalisé en 2018 un groupement de commande pour les prestations relatives aux contrôles règlementaires. Ce marché arrive à échéance au 21 février 2023.

Madame le Maire informe l'Assemblée que la Communauté de Communes Pays Rhin Brisach propose un nouveau groupement de commandes entre la CCPRB et les communes membres volontaires.

Ce groupement aura pour objectif de rechercher une certaine efficacité économique et de faire bénéficier de prix et prestations attractifs.

Le marché prendra la forme d'un accord-cadre et aura une durée de 4 ans, soit de 2023 à 2026, avec pour première intervention en mars 2023.

Dans l'objectif d'élaborer les Dossiers de Consultations (DCE), la CCPRB a arrêté une liste de contrôles réglementaires qui seront intégrés au marché (vérifications électriques, gaz, portes/portails automatiques, ...).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE l'adhésion de la Commune au groupement de commandes. Elle se réserve néanmoins le droit d'accepter d'autres propositions plus avantageuses (hors groupement) ;
- ACCEPTE la désignation de la CCPRB comme coordinatrice du groupement de commandes ;
- APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ;
- AUTORISE Madame le Maire, ou son Représentant, à signer la convention à intervenir, ainsi que tout document afférent à ce groupement de commandes ;
- AUTORISE le lancement de la consultation y relative.

6. Marché de fourniture de gaz naturel et d'électricité – groupement de commandes

La Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach avait réalisé en 2018 un groupement de commande pour la fourniture de gaz naturel et d'électricité. Ces marchés arrivent à échéance le 31 décembre 2022.

Madame le Maire informe que la Communauté de Communes Pays Rhin Brisach propose un nouveau groupement de commandes entre la CCPRB et les Communes membres volontaires.

Le marché formalisé prendra la forme d'un accord-cadre alloti avec marchés subséquents et aura une durée de 4 ans, soit de 2023 à 2026.

Dans l'objectif d'élaborer les Dossiers de Consultations (DCE), la CCPRB envisage de s'attacher les services d'un AMO, bureau d'études spécialisé en droit et réglementation de l'énergie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas participer à ce groupement de commandes.

7. Divers

a) Madame le Maire laisse la parole à Madame GUIRA qui l'a interpellée sur différents problèmes notamment :

- . La vitesse excessive dans la plupart des rues du village, l'augmentation de la circulation - en raison de la réalisation de lotissements -, le manque de trottoirs... Le conseil municipal propose de mener une réflexion quant au passage pour le village en zone 30.

. Se pose également le problème des déjections canines, des chiens non tenus en laisse... Le Conseil déplore le manque de civisme de certains Administrés. Un rappel des règles va être effectué.

. Enfin, il sera installé un panneau « stop » à la sortie de la rue de la Promenade, vers la rue du Maréchal Leclerc.

- b) Madame le Maire fait part d'une demande faite par Monsieur SCHELCHER Jean-Claude concernant les parcelles louées à la Commune. Monsieur SCHELCHER sollicite le transfert de la location des parcelles communales au profit de la « SCEA SCHELCHER Eric ».

Le conseil municipal approuve le transfert et autorise Madame le Maire à établir et à signer un avenant au contrat de bail à ferme avec la « SCEA SCHELCHER Eric ».

- c) Madame le Maire souhaite organiser une cérémonie le 8 mai 2022. L'horaire reste à préciser. Le conseil municipal approuve et en prends note.
- d) Madame le Maire fait part des résultats du recensement de la population 2022, qui s'est déroulé du 20 janvier au 19 février 2022. 1034 habitants se sont recensés. Elle remercie vivement les agents recenseurs pour leur travail ainsi que l'agent coordonnateur.
- e) Madame le Maire fait part d'une demande d'aide financière de la Maison d'Enfants « La Nichée » pour le remplacement d'une cellule froide dans leur cuisine. Le conseil municipal décide de ne pas y donner de suite favorable.
- f) Madame le Maire informe avoir réceptionné un retour du SDIS concernant le dossier de l'épicerie. Elle remercie Monsieur SCHUBNEL pour les démarches effectuées. Une formation du personnel pour le risque incendie sera à prévoir.
- g) Madame le Maire fait part de divers remerciements qu'elle a réceptionnés.
- h) Madame le Maire informe que le Thierlachgraben sera mis en eau le 15 mars 2022.
- i) Madame le Maire fait part des retours de certains Administrés pour l'hébergement d'Ukrainiens.
- j) Monsieur HAUMESSER demande l'avis du conseil municipal concernant l'échange avec Guérin et Romestaing. L'assemblée décide de reporter la rencontre de 2022 à 2023, en raison du contexte sanitaire et de la situation ukrainienne.
- k) Madame le Maire présente les déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles elle n'a pas fait valoir son droit de préemption.
- l) Madame SPINDLER demande si une opération Haut-Rhin propre sera organisée cette année.
Madame le Maire répond par la négative.
- m) Madame SPINDLER informe qu'une réflexion est lancée concernant le périscolaire.
- n) Monsieur ACKERMANN informe que lors de la réunion du Syndicat Mixte des rivières, il a été question de la remise à l'air libre du ruisseau « Le Thierlachgraben » place de la Caserne des Sapeurs-Pompiers en 2025.
- o) Madame FURLING fait part d'une demande d'utilisateurs du terrain multisports, à savoir la mise en place de bancs. Des rondins de bois vont prochainement être installés.

- p) Madame FROMM remercie les employés et bénévoles pour l'abattage de l'arbre rue des Jardins.
- q) Monsieur COMBRE informe que l'étang de pêche va ouvrir le 27 mars 2022 à partir de 8h.
- r) Madame BRENDLE informe ne pas encore connaître de date quant à la quête contre le cancer.
- s) Madame MELAYE demande si les conseillers souhaitent reconduire la journée citoyenne. Ils approuvent à l'unanimité. La date est fixée au 17 septembre 2022.
- t) Madame MELAYE présente un projet de « concours de dessins » pour les enfants scolarisés à Obersaasheim, à l'occasion des fêtes de Pâques. L'assemblée approuve à l'unanimité cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne n'ayant demandé la parole, Madame le Maire clôt la séance à 21 h 30.

Obersaasheim, le 31 mars 2022

Le Maire,

Marie-Laure GEBER

COMMUNE D'OBERSAASHEIM

PV DU CM DU 11/03/2022

Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la Commune de OBERSAASHEIM de la séance du 11 mars 2022

- 1) Approbation du dernier compte rendu
- 2) Compte Administratif – Compte de Gestion 2021
- 3) Régularisation foncière
- 4) Convention RGPD – période 2022/2024
- 5) Marché relatif aux contrôles réglementaires – groupement de commandes
- 6) Marché de fourniture de gaz naturel et d'électricité – groupement de commandes
- 7) Divers

<i>Nom et prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Signature</i>	<i>Procuration</i>
GEBER Marie-Laure	Maire		
HAUMESSER Christian	1 ^{er} Adjoint au Maire		
MELAYE Angéline	2 ^{me} Adjointe au Maire		
BRENDLE Marius	3 ^{me} Adjoint au Maire		
MAYNARD Marlyse	Conseillère municipale		
COMBRE Rémy	Conseiller municipal		
CORTIJO Juan	Conseiller municipal	<i>Absent excusé</i>	<i>HILDWEIN Joël</i>
HILDWEIN Joël	Conseiller municipal		
SCHUBNEL Thierry	Conseiller municipal délégué	<i>Absent excusé</i>	<i>BRENDLE Marius</i>
FROMM Christine	Conseillère municipale		
GUIRA Rita	Conseillère municipale		
ACKERMANN Gérard	Conseiller municipal		
BRENDLE Christelle	Conseillère municipale		
FURLING Magalie	Conseillère municipale		
SPINDLER Camille	Conseillère municipale		

